

DEC112630DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Pierre Briot, directeur du Bureau du CNRS « Brésil »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 090125DAJ du 14 octobre 2009 portant nomination de M. Jean-Pierre Briot, aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS « Brésil » ;

Vu le projet d'accord de coopération entre le Conselho Nacional de Secretários Estaduais para assuntos de Ciência e Tecnologia (CONSECTI), le Conselho Nacional das Fundações estaduais de Amparo à Pesquisa (CONFAP) et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Briot, directeur du Bureau du CNRS « Brésil », à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord de coopération entre le CONSECTI, le CONFAP et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2011

Alain Fuchs

